

Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Le prix des contredanses, Berry, 1846

Et nous fumes ensemble chez le fabrier Pignolet
~~un grand dîner~~ plusieurs de nos camarades y furent
 Et j'y payai pour ma part de dix-sept sous quarante centimes, j'en
 séparai du total et fus chez le bault dit Toini, d'habitants de
 la bar où j'achetai une pipe pour cinq centimes et vingt centimes
 de tabac à fumer. De là j'ens revins à la salle de danse il était
 à peu près quatre heures, j'y trouvai mon frère et le jeune Pignolet
 âgé de dix sept ans et le curier de guerril, je dansai
 quatre contredanses et il m'en conta vingt centimes je quittai
 la salle de danse vers six heures cinq heures cinq heures et revins
 Et nous fumes tout trois ensemble chez le jeune Pignolet
 demeurant au petit faubourg de la chapelle, là nous
 fumes ensemble un verre de vin rouge et j'y payai vingt centimes
 faisant moitié de prix, les deux autres ont payé l'autre moitié.

Transcription n° 67

Nous fumes ensemble chez le cabaretier Bignolas où nous bûmes avec plusieurs de nos camarades qui s'y trouvaient et je payai pour ma part de dépense quarante centimes, je me séparai du vallet & fus chez Thébault dit Toini débitant de tabac où j'achetai une pipe pour cinq centimes et vingt centimes de tabac à fumer. De là je me rendis à la salle de danse il était à peu près quatre heures, j'y trouvai mon frère Joseph Bart, âgé de dix-sept ans & le bouvier des Guerris, je dansai quatre contredanses & il m'en coûta vingt centimes, je quittai la salle de danse avec eux vers cinq heures, cinq heures et demie et nous fumes tous trois ensemble chez Beaujard cabaretier demeurant au petit faubourg de la Chapelle, là nous bûmes ensemble un litre de vin rouge et je payai vingt-cinq centimes faisant moitié du prix, les deux autres ont payé l'autre moitié

Commentaire n° 67

Le document reproduit dans cette livraison est extrait d'un dossier correctionnel du tribunal de Sancerre (Cher), daté de janvier 1846 (A.D. Cher, 30 U 244). Il s'agit de l'instruction relative à une tentative de vol sur un particulier de la Chapelle-d'Angillon, agressé un dimanche soir, et délesté de son argent. Le plaignant s'applique dans son témoignage à dresser un état scrupuleux de ses dépenses de la journée afin d'établir avec précision le contenu de son porte-monnaie pour évaluer l'ampleur du préjudice subi.

Nous avons donc ainsi une vue exhaustive de l'ordinaire des plaisirs dominicaux de quelques ouvriers agricoles berrichons : boire, fumer, danser. Histoire de mesurer tout cela plus précisément, nous avons 65 centimes de boisson (59%), 25 de fumette (23%) et 20 pour la danse (18%). On danse en après-midi, peut-être même juste après les vêpres (en tout cas le plaignant n'y est pas allé, et il en a été puni). De plus, nous savons exactement le répertoire de sa partie de danse : quatre contredanses, à cinq centimes l'une. Devons-nous diviser le temps passé dans la salle par quatre pour connaître la durée d'une contredanse ? Sans doute ne serions-nous guère loin de la réalité.

Autant le plaignant est précis sur l'identité de ses camarades de boisson, autant il tait celle de ses cavaliers et cavalières. L'amusement apparaît ici très sexué, on est entre hommes la plupart du temps. L'urbanité des plaisirs est à signaler : même si La Chapelle d'Angillon est un gros bourg du nord du Cher, qui attire les ruraux le dimanche, les passe-temps décrits ici seraient exactement les mêmes en milieu citadin. Ceci nous montre la porosité culturelle qui existe en ce lieu et à cette époque, et qui prouve que l'acculturation des campagnards est largement entamée. La mention de Sancerre – lieu d'instruction de la plainte – est ici pour faire diversion : quelques-uns des lecteurs de cette aimable rubrique ont pu avoir furtivement, devant l'évocation de cette cité, des images de fromage de chèvre, de vin blanc, et de bourrées enlevées. Force est de constater que le tableau décrit ici n'est pas aussi idylliquement paysan.

Si l'on danse la bourrée en Sancerrois en 1846, ce n'est déjà plus dans les salles de bal du bourg. Ou en tout cas pas avec une clientèle jeune un dimanche après-midi. Sans doute cette danse a-t-elle déjà amorcé son repli vers le cercle familial, ou les réjouissances de voisinage. Même le passé n'est plus ce qu'il aurait dû être dans nos rêves les plus fous.

Mais le Sancerre est toujours aussi bon.

Mots-clés

Berry / XIXe / Danse / Justice / Manuscrit / Contredanse